

Nouveautés portail FCM Juin 2022

Note d'information

Contexte & Objectif

- Pour répondre aux demandes des missionnaires et afin de pallier aux difficultés actuelles dans le secteur de l'hôtellerie, l'établissement a décidé d'ouvrir à la réservation les hôtels sans petit-déjeuner et rendre plus flexible, pour les hôtels à l'étranger, le dépassement des 65% de l'indemnité journalière correspondant à la nuitée. L'offre qui vous sera faite via le portail sera donc plus importante.
- Ces mesures doivent nous aider à réserver plus facilement des hébergements et s'inscrivent dans le respect de notre politique voyages.

Réservation d'hôtels sans petit déjeuner

Les hôtels sans petit déjeuner sont désormais disponibles sur le portail FCM et peuvent être réservés en on-line. Ils sont considérés conformes à notre politique voyages à hauteur des plafonds votés par le Conseil d'administration.

Lorsque le petit-déjeuner n'est pas compris dans la prestation, la mention « Chambre seulement » est affichée :

Double standard (occupation simple)
Chambre seulement
Remboursable
Conditions tarifaires



€ 88.⁴⁹

€ 88.⁴⁹

par chambre par nuit

Sélectionner

Si le petit-déjeuner est compris dans la prestation, la mention « Chambre & Petit Déjeuner » est affichée :

Chambre double (1 lit)
Chambre & Petit Déjeuner
Remboursable
Conditions tarifaires



■ Conditions de remboursement :

- ↳ Si vous choisissez un hôtel sans petit-déjeuner, il est important d'informer le missionnaire des conditions dans lesquelles il pourra se faire rembourser les frais liés à cette prestation.

En effet les plafonds votés par le Conseil d'administration comprennent à la fois l'hébergement et le petit-déjeuner. Ils sont réglementaires et doivent être respectés.

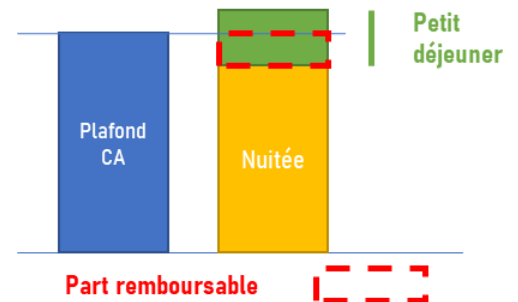
- ↳ Ainsi, le remboursement à l'agent du petit-déjeuner se fera :
 - ↳ À hauteur de la différence entre le plafond du CA et le montant payé pour la nuitée même si les frais réels engagés pour le petit déjeuner sont supérieurs.
 - ↳ Avec pour maximum, le montant réellement payé (sur justificatifs) pour le petit déjeuner

- ▶ **Maximum remboursable à l'agent au titre du petit déjeuner (avec pour maximum le montant réellement payé) =**
Montant réglementaire (CA) selon la destination
- Prix de la Nuitée

- *Exemple 1 : A Paris le plafond est de 140 €*
Réservation d'une chambre seulement pour 130 €

- ▶ $140 - 130 = 10€$

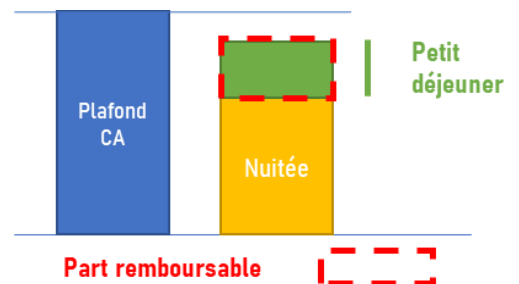
- ▶ *Si le petit-déjeuner est de 15 € :
remboursement de 10 € à l'agent, les 5 € supplémentaires sont à la charge du missionnaire.*



- *Exemple 2 : A Paris le plafond est de 140 €*
Réservation d'une chambre seulement pour 120 €

- ▶ $140 - 120 = 20€$

- ▶ *Si le petit-déjeuner est de 15 € :
remboursement de 15 € à l'agent*



Pour être remboursé le missionnaire devra présenter obligatoirement une facture acquittée à son nom mentionnant la prestation et le montant.

- ➔ Celle-ci doit être conservée par l'ordonnateur de la dépense.

■ Dans SIFAC, il conviendra d'indiquer :

- Le montant payé par AMU au titre de la réservation d'hôtel (*NUIP : Nuitée payée*) en indiquant le montant et le numéro de BC dans Info
- Le montant à rembourser à l'agent au titre du petit-déjeuner (*AUTR : Autres*) en indiquant le montant et la prestation « petit déj » dans Info

Forfaits Justificatifs Séjour Trajets Retenues Avances Remarques Données compléme											
N°	J...	CatFr	Désignation	D...	Montant	Devis	Taux	Devi...	Date	Info.	N
001	◇	NUIP	Nuitée payée	✓	130.00	EUR	1.00000	EUR	26.06.2022	4500877989	
002	◇	AUTR	Autres	✓	10.00	EUR	1.00000	EUR	26.06.2022	Petit dej	
003	◇			✓		EUR		EUR	26.06.2022		
004	◇			✓		EUR		EUR	26.06.2022		

➔ **Rappel** : Le montant total au titre de l'hébergement (hôtel et petit-déjeuner) ne doit pas dépasser le montant du plafond voté au CA.

Réservation d'hôtel à l'étranger –Autorisation de dépassement des 65% de l'indemnité journalière correspondant à l'indemnité de nuitée

Tout agent a droit à une indemnité de mission dès lors qu'il se déplace à l'étranger. Cette indemnité inclut les frais d'hébergement, de repas et les frais divers.

Dans FCM, les hôtels dont le montant par nuitée est supérieur à 65% de cette indemnité de mission sont considérés comme non conformes.

Cependant, dans certains cas particuliers il est nécessaire de réserver un hôtel qui dépasse les 65% prévus au titre la nuitée.

Afin de réserver ces hôtels considérés comme « non conformes » dans FCM, un nouveau motif a été ajouté dans la liste des « Conformité à la politique voyages ? : « 07 – Hôtel étranger – Autorisation dépassement 65% Indemnités journalières ».

 **BRUXELLES** LE 12/07–13/07 (1 NUIT)

★★★★☆
?

New Hotel Charlemagne



ARRIVÉE:
mardi 12 juillet 2022

Adresse de l'hôtel:
Boulevard Charlemagne 25/27
Bruxelles, Belgique

Contact de l'hôtel:
00 32 22 30 21 35

DÉPART:
mercredi 13 juillet 2022

€ 134.⁰⁹
Projet

Type de paiement
Païement centralisé

Conformité à la politique voyages ? *

07 – Hôtel étranger – Autorisatio

07 – Hôtel étranger – Autorisation
dépassement 65% Indemnités journalières

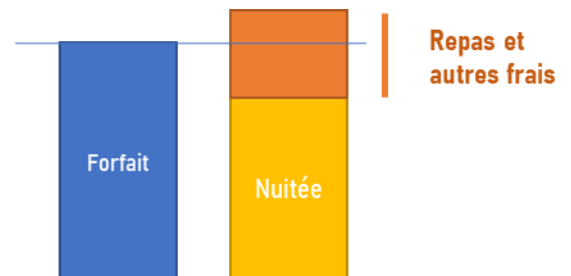
■ Conditions de remboursement :

Si vous réservez un hôtel dont le montant est supérieur aux 65% de l'indemnité journalière, il convient d'informer le missionnaire que :

➔ Les montants prévus au titre des repas et frais divers seront minorés afin que le montant total de l'indemnité respecte le montant total réglementaire.

■ *Exemple :*
A Bruxelles, l'IJ est de 206 € comprenant 134 € au titre de la nuitée – 72 € au titre des repas

Si le montant de la nuitée est de 145 €, il reste 61 € à l'agent pour couvrir ses frais de repas et frais divers



■ Dans SIFAC, il convient d'indiquer :

- Le montant payé par AMU au titre de la réservation d'hôtel (*NUIP: Nuitée payée*) en indiquant le montant et le numéro de BC dans Info
- Le montant payé par l'agent au titre des repas (*REPA: Repas*)
- Le montant payé par l'agent au titre des transports utilisés lors de sa mission (*TCOM: Transport en commun*)

N°	J...	CatFr	Désignation	D...	Montant	Devise	Taux	Devi...	Date	Info.
001		NUIP	Nuitée payée	✓	145.00	EUR	1.00000	EUR	26.06.2022	4500877990
003		REPA	Repas	✓	50.00	EUR	1.00000	EUR	26.06.2022	FACTURES
004		TCOM	Transport en c...	✓	11.00	EUR	1.00000	EUR	26.06.2022	FACTURES
005				✓		EUR		EUR	26.06.2022	

➔ *Dans la limite globale de l'indemnité journalière*